

BOM, c'est fini... Outre-mer en sursis !

Que sait-on du Bureau des Outre-Mer (BOM) dans le réseau ? Voici l'histoire d'une rencontre instituée, en présentiel, d'administrateurs et administratrices (présidents et présidentes) accompagnés des directeurs et directrices en exercice. La particularité de cet aréopage est qu'il est constitué, de militantes et militants des AT de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Tahiti et Nouvelle Calédonie. Vous aurez reconnu une représentation de la France dans sa diversité, dans ce qu'on se plaît encore à nommer l'outre-mer. Ce devrait donc 14 personnes qui régulièrement se retrouvent avec le DG, pour 2 jours durant pour :

- Evoquer des questions qui concernent plus précisément nos régions éloignées de Paris ;
- Scruter et analyser nos situations respectives quant aux institutions de tutelle (politique) ;
- Echanger sur nos réalités et tenter de trouver ensemble des solutions avec l'aide du réseau ;
- Formaliser des modèles et modalités d'approche sur les questions concernant nos territoires insulaires ;
- Préparer les dossiers des autres instances...

La réflexion sur la refondation et le positionnement de ce regroupement dans le réseau est initiée par l'ancien DG (JL. Cazailon), confirmée au congrès de Poitiers. Dès sa prise de fonction, JB. Clérico a clairement inscrit le sujet dans sa feuille de route, s'y tenant sans faillir : REN d'Amiens et d'Annelles, BOM successifs, l'argumentaire s'est affiné pour aboutir enfin à la validation, par les AT Cemea de l'outre-mer, au dernier BOM (du 5 au 6 octobre 2023). Pour TOUTES et TOUS les représentantes et représentants de ces contrées éloignées les unes des autres et sans aucune frontière commune. Il est acté et adopté unanimement une nouvelle dénomination qui sera l'usage dans tout le réseau.

Désormais, cette assemblée des AT de l'outre-mer devient : **«la Conférence des Trois Océans»** (C3O).

Qu'on se le dise !

Les objectifs sont inchangés.

On peut s'interroger sur l'opportunité d'introduire la réflexion puis de s'engager dans l'exigence de la déchéance du nom Bureau Outre-Mer (BOM). En dépit de mues et d'accommodations consenties, cette dénomination faisait foi, elle est installée, connue et utilisée depuis le siècle dernier dans le réseau des Cemea, depuis l'intronisation, par la direction nationale, de son premier référent : Michel Duterde.

Disons le tout de go, certains des « ultramarins » s'agaçaient d'être des partenaires cantonnés à l'étroit dans le même moule institué depuis des lustres et qui met ensemble des Polynésiens comme des Réunionnais, des descendants de fiers Kanaks ou migrants Caldoches sur le « Caillou » et toute une mosaïque de Guyanais installée sur un continent. Même les « îles sœurs » -Guadeloupe et Martinique- affirment leurs singularités, quoique distante de seulement 180 kilomètres d'eau salée.

DOM / TOM est une vision de la France d'un autre âge. Du temps de nos colonies, de nos possessions outre-mer, de l'âge d'or de l'empire ! L'expression « France d'Outre-mer » s'est imposée dans le langage courant, pour désigner tous les territoires français non-accolés au continent européen, en y incluant un peu abusivement le Maroc, la Tunisie, la Syrie, le Cameroun, le Togo, attendus que ces pays n'avaient pas le même statut d'administration. Certains propos élargissant même leur hégémonique boulimie à Madagascar et jusqu'à l'Indochine. C'est que l'héritage colonial est vaste, la grandeur de la France ne se conteste pas. Le prestige français est mesurable : « *le soleil ne se couche jamais sur l'étendue des terres françaises* » pour paraphraser Charles Quint ! Cette perception du monde français, dispersé sur plusieurs continents a créé forcément une mentalité de dominants, qui s'inscrit jusque dans l'ADN de tout Français et Française, fut-il natif d'un pays

rattaché arbitrairement à l'amère partie. Parce que c'est par l'école, la même pour tous et toutes, que s'instille le dogme que tout ce qui n'est pas sur le continent, est outre-mer. Tous dans le même sac ! Unicité de la République française, mais pas pour l'outre-mer, contrées de Français entièrement à part -le mot est d' Aimé Césaire- !

La décolonisation s'accélère au début des années 60 et bien des pays s'émancipent du carcan de la tutelle de Paris. Le fourre-tout « outre-mer » s'est dégonflé, mais quelques bijoux sont encore saufs. Des destinations paradisiaques à faire fantasmer la plupart, à entendre les stéréotypes, mais de potentiels brûlots éparpillés sur 3 océans. Pourtant, dans une indifférence généralisée, on conserve la dénomination outre-mer, voire « vieilles colonies », jusque dans les plus hautes sphères de l'Etat. Et puis s'installe insidieusement, la nostalgie d'une grandeur qui s'étiole et se multiplient les épisodes de friction entre indigènes et migrants venus d'Europe.

Pour tout Français et Française, nous sommes outre-mer. Nous restons outre-mer jusque dans l'Education Nouvelle, qui compte pourtant nombre d'esprits éclairés et de progressistes de qualité. Mais répétons-le, le formatage est d'une grande efficacité. Un épistémicide triomphant qui n'admet pas qu'on puisse considérer les choses d'un autre côté de la berge, « *vous êtes outre-mer et différents ; nous, nous sommes à la bonne place* ». Un propos dépassé. C'est occulter une réalité : il faut quand même traverser des océans pour qu'on se rencontre ! L'océan Atlantique, l'océan Indien, l'océan Pacifique nous séparent définitivement. Il serait donc plus juste de dire « outre-océan (s) », quand la Corse est outre-mer (Méditerranée). Non ??? Impensable !! Pourquoi la dénomination outre-mer ne convient-elle pas aux Corses ?

Il faut faire le pas de côté et admettre que de notre lointain point de vue, d'une de nos petites plages, sur un atoll ensoleillé ou dans nos forêts inhospitalières, nous distinguons les « Européens ». Ils sont outre-mer ! La rhétorique n'est pas aisée et se heurte à des siècles d'usage intégré, des années d'acculturation réussie.

C'est donc une lente maturation qui n'a pas été sans scepticisme, écueils, résistance, voire des freins, tant des membres du mouvement s'avouaient surpris et surprises, voire choqués-es- de cette remise en cause, arguant au détour des discussions, que cette velléité d'en débattre, ressemblait à une remise en cause « l'appartenance à l'ensemble français ». Pire, des militantes et militants des dites AT d'outre-mer, « des ultramarines et ultramarins de souche », n'adhéraient pas à l'idée, pas du tout convaincues - convaincus - de l'opportunité de soulever un tel lièvre... Pour ces panégyristes, la relation séculaire de la tutelle française est inattaquable, elle va de soi. Tous ces territoires ont en commun d'avoir pour capitale commune : Paris. Le centre de tout, pour toutes et tous, ce par quoi et par qui nous ne saurions exister : « la métropole » -le vocable est passé dans la langue commune-, inamovible et intangible.

Peu à peu, les AT outre-mer, nous avons collectivement construit la conscience que nous ne pouvions rester aux CEMEA, engaussés dans une appellation BOM, à fort relent paternaliste, colonialiste, voire raciste. Sans compter qu'en sus, la sonorité BOM, nous rappelle à toutes et tous, un autre acronyme : BUMIDOM⁽¹⁾. Des proximités de consonance et sémantique évidentes qui renvoient à de sombres heures et épisodes d'un système imaginé en 1963 par le tandem Debré-De Gaulle. Le Bureau pour le développement des Migrations pour les DOM avait pour objet de favoriser le déplacement, en France, de travailleuses et de travailleurs venus des Dom et Tom et même des déportations d'enfants, pour les placer dans des fermes de la Creuse dépeuplée. Ce pernicieux trafic a duré jusqu'en 1982, sans pour autant disparaître totalement. De nos jours, des jeunes en nombre, sont contraints de rejoindre les universités en dehors de chez eux, ils bénéficient, certes, d'une aide au départ -comme au Bumidom-, mais rien n'est prévu pour leur retour -comme par le passé-.

Nous nous sommes donc forgés une autre opinion et imaginé un protocole nouveau. Nous souhaitons interroger certains mots que toutes et tous nous utilisons, des sous-entendus - conscients ou non- des expressions, termes, représentations dans nos échanges. Cette décision assumée dans l'ultime réunion du BOM met en lumière le souhait de comprendre qu'il faut se départir d'un vocabulaire qui ne nous présente pas, à notre avantage ; un vocabulaire qui assure (garant de) la continuité d'une mentalité héritée de la colonisation. Libre à certaines et à certains de penser cette réflexion et l'inhérente remise en cause, comme manifestation de wokisme larvé, mais il s'agit bien de l'expression d'un état d'éveil à la conscience, un souci de veille, face à l'injustice sociale, sans acrimonie ou autre terme en « isme ». Une vigilance à laquelle nous convions toutes et toutes.

Par ailleurs, soulignons que la dénomination **Conférence des 3 Océans (C3O)**, ne s'interroge pas sur la souveraineté française outre-mer. Elle installe même, pour qu'on s'en souvienne, que la France est plus forte de l'apport non quantifié de son implantation hors de l'Europe. Elle est campée incontournable pour des considérations géo -stratégiques et politiques-, la conséquence du maintien de la tutelle confère à la France, la mainmise sur un domaine maritime qui le place juste derrière les USA et surtout, riche de potentialités futures, plus que de richesses actuelles réelles.

Enfin, rappelons que le premier ministre récemment choisi, accepte ce vocable nouveau, écoutant la voix des Ceméa et empruntant notre voie (Ziskakan ???)⁽³⁾. Mardi 1^{er} octobre, dans son discours de politique générale, il utilise avec valeur d'annonce, une expression inédite, inouïe -sauf aux Ceméa- : la France des 3 Océans : « *Écoute, respect et dialogue, enfin, avec les 3 millions de Français qui vivent dans nos départements et territoires d'outre-mer et qui font vivre la France dans trois océans. Ces douze départements et territoires sont une partie essentielle de notre pays. Le Gouvernement dialoguera avec eux en respectant leur spécificité, leur culture, leur diversité et en entretenant des relations suivies avec leurs élus. Le ministre chargé des outre-mer, rattaché à Matignon, et moi-même reprenons le fil de la concertation avec les parlementaires et les élus locaux* ».

Le prochain chantier est déjà en réflexion : il faut sérieusement s'intéresser à l'article 1^{er} de la loi n° 2008-496, du 27 mai 2008, qui bannit les discriminations commises à l'encontre d'une personne « **sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race** »⁽²⁾ ...

Ça ouvre des perspectives. Non ??

Dois-je définitivement accepter qu'on me classe, qu'on me catégorise : **Domien** ?

Pierre Procolam
Ceméa Martinique
7 octobre 2024

(1)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Bureau_pour_le_d%C3%A9veloppement_des_migrations_int%C3%A9ressant_les_d%C3%A9partements_d%27outre-mer

(2) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165298/

(3) <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ziskakan>